



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 1603

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur une recente etude (mars 1993) presentee par le CDS sur le service public penitentiaire et prefatee par le president executif de ce mouvement. Cette etude s'etait proposee de « proceder a une photographie des lieux et de fixer une base de travail, sur laquelle pourrait s'appuyer un nouveau pouvoir ». Dans cette perspective et puisqu'il y a maintenant effectivement, un nouveau pouvoir, il lui demande la suite qu'il envisage de reserver a cette etude et notamment a la proposition, afin de resorber les retards accumules dans la modernisation des etablissements et de mettre a niveau l'ensemble du patrimoine, que le budget annuel d'investissement soit a l'avenir et ceci sur 5 ans, de l'ordre de 600 millions de francs. Il lui demande donc de lui preciser son action ministerielle a l'egard de cette proposition de bon sens.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice a l'honneur de faire connaitre a l'honorable parlementaire que la modernisation du parc immobilier penitentiaire classique est l'une de ses principales preoccupations. Au cours de la precedente decennie, la quasi-totalite des moyens budgetaires alloues en matiere d'equipement a ete consacree a l'extension de la capacite d'incarceration de l'administration penitentiaire, notamment avec la realisation du programme 13000. De ce fait, la maintenance du parc classique et sa necessaire modernisation ont ete suspendues. Il en resulte un etat de conservation generale d'autant plus mediocre qu'il s'agit d'un parc immobilier majoritairement vetuste puisque 56 p. 100 des places de detention le constituant ont ete construites il y a plus de cinquante ans. Pour remedier a cette situation, le ministere de la justice s'est engage dans un travail de reflexion et de programmation. Cette programmation s'articule autour de trois axes principaux : 1/ la reduction des deficits persistants en places de detention ; 2/ la renovation du parc classique ; 3/ l'accompagnement immobilier de la modernisation de l'administration penitentiaire. Le premier axe de reflexion recouvre deux categories de besoins : creation de places de maison d'arret dans certaines zones geographiques deficitaires et creation de certaines categories de places de detention : places de maison centrale adaptees a la garde de detenus dangereux condamnes a de tres longues peines d'une part, places de semi-liberte, d'autre part. Le second axe concerne, pour l'essentiel, deux categories d'operation d'equipement : des remises a niveau technique des etablissements construits a partir du milieu des annees soixante ; des remises a niveau plus lourdes a la fois technique et fonctionnelle des etablissements plus anciens mais pouvant etre adaptes aux exigences des regimes de detention actuels. Le troisieme axe, enfin, est celui de l'accompagnement immobilier des politiques de deconcentration et d'amelioration de la formation des personnels : achevement du programme de modernisation des sieges des directions regionales, poursuite de la construction de centres regionaux de formation et modernisation de l'Ecole nationale d'administration penitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1603

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1499

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2028